

## L'APASQ ou le phénix redevient chair

Claude Goyette

Numéro 62, 1992

Scénographie

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/27781ac>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Cahiers de théâtre Jeu inc.

ISSN

0382-0335 (imprimé)

1923-2578 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer cet article

Goyette, C. (1992). L'APASQ ou le phénix redevient chair. *Jeu*, (62), 66–69.

## L'APASQ ou le phénix redevient chair

Claude Goyette

C'est d'être mécontent des inventions des autres qui porte à se constituer soi-même inventeur.

**Jean Dubuffet**<sup>1</sup>

La condition d'artiste semble donc pouvoir se résumer par un marché du travail artistique en pleine expansion et dominé par l'organisation industrielle et marchande et par une situation de pauvreté et d'exploitation.

**Jean-Guy Lacroix**<sup>2</sup>

L'Association des professionnels des arts de la scène du Québec (APASQ) regroupe l'ensemble des artistes dont la scène est le principal champ de création. Ces professionnels œuvrent à la scène, qu'il soit question de théâtre, de musique, de danse, de théâtre lyrique, de variétés, de performance, d'opéra, de cirque ou de toute autre manifestation multidisciplinaire. L'association regroupe les disciplines suivantes : la mise en scène, la régie, la conception de décors, de costumes, d'éclairages, de son, d'accessoires, la peinture de décors, la direction de production, la direction technique et les assistants à toutes ces disciplines. Enfin, l'APASQ est incorporée sous la *Loi sur les syndicats professionnels* (LRQ chapitre S-40), tout comme l'Union des Artistes.

On peut dégager trois dates importantes de la petite histoire de l'APASQ :

1. Les États généraux du théâtre professionnel du Québec tenus les 6, 7, 8 et 9 novembre 1981;
2. L'élection du premier conseil d'administration le 25 février 1985;
3. La séance d'information du 12 mai 1991, déterminante pour notre affiliation à la C.S.N.

L'association naît de la volonté du milieu théâtral de voir l'ensemble des créateurs participer à l'élaboration et à la vie démocratique du Conseil québécois du théâtre (C.Q.T.). Les États généraux créent un comité du statut de l'artisan et de l'artisane<sup>3</sup> afin de regrouper les professionnels et les professionnelles en production.

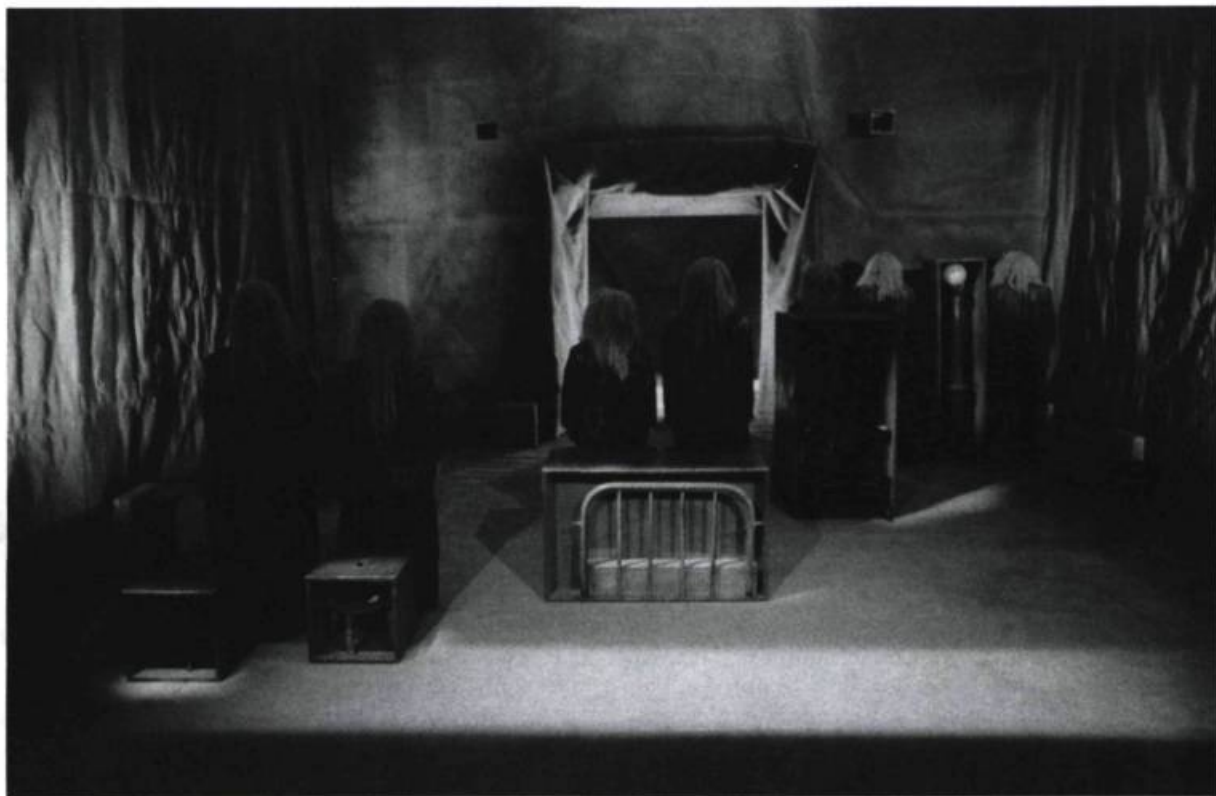
• L'auteur est membre fondateur et président de l'APASQ.

1. *Asphyxiant Culture*, Paris, les Éditions de Minuit, 1986.

2. *La Condition d'artiste : une injustice*, Montréal, VLB éditeur, 1990.

3. Proposition 53 : Il est proposé [...] que toute instance nommée par l'assemblée générale des États généraux planifie la création d'un regroupement des artisans et artisanes en production non regroupé(e)s et qu'une première réunion de ces artisan(e)s soit tenue d'ici un an. Proposition adoptée à la majorité.

Proposition 54 : Il est proposé [...] que le Conseil québécois du théâtre qui sera éventuellement mis sur pied favorise la création d'un ou des regroupements des artisan(e)s du théâtre qui lui demanderaient un soutien technique ou moral. Proposition adoptée à la majorité. Madame Michèle Craig et Monsieur Olivier Reichenbach avaient alors accepté ce mandat.



Claude Goyette a, entre autres réalisations, signé le décor de *Cantate grise*, spectacle présenté par le Théâtre UBU en 1990. Photo : Josée Lambert.

Le premier mandat du comité de fondation se définit déjà ainsi :

Obtenir une reconnaissance légale; élaborer les statuts et règlements; définir les critères d'admissibilité; étudier le type de regroupement; étudier un mode de financement; dresser un portrait plus précis de la profession; fonder l'«Association des professionnel(le)s des arts de la scène» (APAS); former un comité pour obtenir la reconnaissance légale et représenter l'APAS dans le milieu; que ce comité élabore les statuts et règlements afin que ceux-ci soient adoptés par les membres; que ce comité soit autorisé à lever une cotisation. (Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale du 7 mai 1983 organisée par le comité de fondation.)

Le 25 février 1985, les membres élisent leur premier conseil d'administration<sup>4</sup>. Le conseil sortant du comité de fondation présente déjà un projet d'assurance collective, les premiers contrats-types, ainsi que des grilles de rémunération minimale; quatre-vingt-dix membres en règle sont inscrits, l'APASQ crée *Didascalie*, bulletin de l'association<sup>5</sup>. En 1986, Paul Leclerc présente aux membres une proposition d'entente collective avec Théâtres Associés Inc. (TAI).

4. Yves Neveu, président; Jean Crépeau, représentant de Québec; Emmanuelle Beaugrand-Champagne, vice-présidente; Louise Lemieux, trésorière; Michel-Pierre Boucher, secrétaire; et les autres administrateurs : Claude Goyette, Jean-Marie Guay, Marc Lesage et Lorraine Pintal.

5. *Didascalie* existe depuis 1985; sa publication a connu les mêmes soubresauts que l'association. Cependant, sa parution régulière constitue un lien entre les membres et le milieu : elle devient de plus en plus une tribune où les praticiens se réapproprient le discours sur leur pratique.

Depuis sa fondation, l'APASQ a connu deux essoufflements : le premier alors que l'association faisait l'apprentissage du fonctionnement d'une organisation en l'absence de protection juridique de base, le deuxième en se confrontant à la nouvelle *Loi sur le statut professionnel et les conditions d'engagement des artistes de la scène, du disque et du cinéma* (loi 90).

Le premier essoufflement de l'association est un constat d'impuissance qui aboutit en mai 1987 à la mise en veilleuse de l'APASQ. Cet échec provient du manque de cohésion des créateurs encore aux prises avec *le mythe romantique de l'individualisme*, du manque de protection des droits fondamentaux des travailleurs autonomes, du manque de ressources ne permettant pas à la fois de recruter de nouveaux membres tout en remplissant les autres objectifs de l'association. Courte éclipse cependant, car ayant constaté l'absence de la scénographie québécoise à la Quadriennale de Prague de 1987<sup>6</sup>, j'ai communiqué à mon retour avec Paul Leclerc, alors président de notre association. Nous avons formé un comité de relance de l'APASQ dans le but non seulement de défendre les créateurs et les créatrices mais aussi de promouvoir leurs créations, ici et ailleurs.

Notre deuxième essoufflement est un autre constat d'impuissance. La nouvelle donnée que constitue la loi 90, mise en application en 1988, concède un nouveau droit aux associations reconnues : celui d'obliger un producteur à négocier une entente collective — évidemment, il n'y a pas d'obligation pour les producteurs de s'associer et à la limite on pourrait être obligé de négocier autant de conventions collectives qu'il y a de producteurs! Pour nous, la reconnaissance de l'APASQ devient le principal objectif afin de jouir des avantages de cette loi.

Notre premier contact avec la Commission de reconnaissance des associations d'artistes nous réserve une surprise : l'U.D.A. venant de se découvrir une vocation pour le théâtre et la mise en scène, nous nous devons de nous opposer à sa demande de reconnaissance de ce secteur. L'adversaire est de taille. Nous nous trouvons devant le dilemme suivant : rendre notre association exsangue par une hémorragie de frais judiciaires ou continuer de fonctionner amputée du secteur de la mise en scène. Seule issue possible : trouver de l'aide. Nous nous sommes tournés vers les centrales syndicales.

Au printemps 1991, l'APASQ adhère à la F.N.C./C.S.N. La reconnaissance de l'APASQ sera une réalité avec laquelle le milieu des arts de la scène devra compter.

En dépit de ces avatars, l'APASQ a entrepris l'an dernier une étude sur les conditions socio-économiques de ses membres. Il ressort entre autres que plus de 80 % d'entre eux ont un revenu artistique de moins de trente mille dollars, avant déductions et dépenses. Ce qui confirme la nécessité de continuer nos revendications. Le rapport final de cette étude devrait être disponible à la fin de l'année.

Parmi nos réalisations majeures, nous comptons l'Exposition nationale de Scénographie, présentée à la maison de la culture Frontenac en 1990, de même que l'exposition *l'Art de la scène : passé-présent* organisée par Mario Bouchard en 1991. Cette rétrospective présentait l'ensemble du corpus de la scénographie québécoise de 1949 à 1990. L'APASQ a publié un catalogue<sup>7</sup> et une sélection d'œuvres récentes a été présentée à la Quadriennale de scénographie de Prague<sup>8</sup>.

6. Seul outil d'échange avec les praticiens du théâtre des autres pays, le Centre québécois de l'Institut international de théâtre (C.Q.I.I.T.), avait alors eu son enterrement de première classe par le ministère des Affaires culturelles.

7. Mario Bouchard, *l'Art de la scène : passé-présent. Scénographie québécoise*, Montréal, APASQ, 1991.

8. Consulter à ce sujet le numéro de septembre 1991 de *Didascalie* ainsi que le numéro 54, juillet-août 1991 d'*Actualité de la scénographie*.

Nous regretterions de ne pouvoir profiter de la cohésion que nous apporterait la solidarité avec les metteurs en scène. Nous croyons que leur adhésion à l'U.D.A. ne constituerait qu'une recherche d'avantages à court terme, une solution de facilité, qui contribuerait à l'affaiblissement du poids des autres créateurs au moment de la négociation de nos premières conventions collectives. L'Union des Artistes s'inscrit dans la tradition de l'acteur/metteur en scène. Une adhésion des metteurs en scènes à l'APASQ aurait été plus fidèle à la tendance actuelle du théâtre car, de plus en plus, la réalité de notre pratique s'inscrit dans une forme de création globale où sont intégrées toutes les disciplines entourant l'acteur et la représentation. ●